

## CREDIT D'IMPÔT NTIC

*Date de validité :*  
31/12/2007

**CREDIT D'IMPÔT NTIC**

*Origine :*  
Etat

*Domaines :*  
Investissements

*Actions :*  
Informatique de  
production

### *Descriptif :*

Avantage fiscal accordé aux entreprises pour les inciter à engager des dépenses d'équipement dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (mise en place de réseaux intranet ou extranet, installation d'un accès internet haut débit, sécurisation des réseaux) engagées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007.

### *Eligibilité :*

Le crédit d'impôt concerne les dépenses d'équipement dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication engagées entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007. Ces dépenses doivent être exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation et ne pas avoir été retenues dans les bases d'un autre crédit d'impôt.

Trois catégories de dépenses sont éligibles :

- les dépenses d'acquisition à l'état neuf d'immobilisations incorporelles et corporelles relatives à la mise en place d'un réseau intranet ou extranet, à l'exception des ordinateurs, sauf lorsqu'ils sont exclusivement utilisés comme serveurs (serveurs dédiés).
- les dépenses d'acquisition à l'état neuf d'immobilisations corporelles permettant un accès à internet à haut débit, à l'exception des dépenses d'acquisition des ordinateurs.
- les dépenses d'acquisition à l'état neuf d'immobilisations corporelles ou incorporelles nécessaires à la protection des réseaux. Il s'agit notamment des pare-feu matériels ou logiciels, les antivirus (licence et mise à jour des bases virales), les boîtiers VPN (Virtual Private Network)-SSL (Secure Sockets Layers), les logiciels de gestion des authentifications, les logiciels de filtrage des contenu ou les logiciels antispam.

### *Montant :*

Le crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement dans les NTIC est égal à 20 % des dépenses éligibles. Les subventions publiques perçues par l'entreprise à raison des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt sont déduites des bases de calcul de ce crédit.

Ce dispositif s'applique conformément au droit communautaire sur les aides "de minimis" : l'ensemble des aides octroyées à l'entreprise ne devra pas dépasser 200 000 euros par période de trois ans.

### *Contact :*

**CENTRE DES IMPOTS**  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)